Informations de base

1995/2116(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget opérationnel CECA 1996 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	19/07/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	1866	1995-07-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/05/1995	Publication du projet de budget du Conseil	SEC(1995)0834	Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/07/1995	Débat au Conseil		
18/10/1995	Vote en commission		Résumé
18/10/1995	Dépôt du rapport budgétaire	A4-0256/1995	
24/10/1995	Débat en plénière		Résumé
26/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2116(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/4/06756

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A4-0256/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0004	18/10/1995	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T4-0516/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0097-0131	26/10/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	SEC(1995)0834	23/05/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget opérationnel CECA 1996

1995/2116(BUD) - 26/10/1995 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. GIANSILY (UPE, F), le Parlement européen constate tout d'abord que les activités de la CECA devraient s'inscrire en 1996 dans un contexte plus favorable avec une croissance réelle de 3%. Cependant, il faut s'attendre à une régression de la production charbonnière qui devrait tomber de 130 millions à 127 millions de tonnes. La poursuite de cette régression obligera la Communauté à recourir aux instruments prévus par la CECA jusqu'en 2002. Parallèlement, il note l'augmentation de la production d'acier (14 millions de tonnes en 1995, 2 millions de tonnes en 1996). En ce qui concerne le budget lui-même, le Parlement constate qu'en matière de dépenses, la Commission souhaite: .réduire le montant des aides à la réadaptation de façon disproportionnée (135 Mécus en 1995 à 80 Mécus pour 1996), .porter le montant des aides à la reconversion de 35 à 50 millions d'écus, .réduire de plus de la moitié le montant consacré aux mesures sociales liées aux restructurations sidérurgiques et charbonnières. . En outre, le montant des aides à la recherche, déjà peu élevées pour 1995, serait maintenu à 60 millions d'écus. Le Parlement propose, dès lors, de modifier les dépenses de manière: .à atténuer la régression des aides à la réadaptation (qui passeraient de 80 à 86 millions d'écus), .à maintenir à un niveau opérationnel les aides à la recherche (qui passeraient de 60 à 74 millions d'écus), .à inverser l'évolution des mesures sociales en faveur de la restructuration charbonnière (les crédits passeraient de 26 à 28 Mécus) alors que les mesures sociales liées à la restructuration sidérurgique ne se verraient plus attribuer que 18 au lieu de 20 millions d'écus. Estimant que l'augmentation prévue pour le montant des aides à la reconversion va à l'encontre de l'évolution générale du budget, le Parlement ramène ce poste à 30 Mécus (au lieu de 50 millions d'écus) avec l'obligation pour la Commission de subordonner l'octroi des aides à la reconversion aux fins de réemploi à des critères rigoureux. Concernant la question du prélèvement, le Parlement suggère que l'on réfléchisse à la possibilité d'appliquer un prélèvement global à tous les produits CECA de manière à ne pas pénaliser la production communautaire. Il invite également la Commission : - à présenter dans son avant-projet de budget CECA 1997 un plan destiné à donner un

contenu réel à l'enquête sociale CECA; - à définir et éventuellement commencer de mettre en oeuvre dès 1996 les mesures nécessaires pour que les activités menées en application du traité CECA puissent se poursuivre au-delà de 2002; - d'affiner son hypothèse à l'horizon 2002 en déterminant plus précisément les avoirs résiduels disponibles à cette date.

Budget opérationnel CECA 1996

1995/2116(BUD) - 23/05/1995 - Projet de budget du Conseil

-OBJECTIF : présentation du projet de budget opérationnel de la CECA pour 1996 dans son contexte économique, politique et financier. -CONTENU : . contexte économique et politique : -en ce qui concerne l'acier: les estimations de la Commission prévoient une faible hausse de la consommation interne d'acier et mettent la production communautaire d'acier en 1996 à 155 mio/T (soit 2 mio/T de plus qu'en 1995). Cette augmentation serait due en grande partie à la reprise économique (environ 3% de croissance en 1995) et à une nette amélioration des activités dans les secteurs consommateurs d'acier (ex.: construction). Les orientations politiques du secteur sidérurgique laissent entrevoir un bilan insatisfaisant de fermetures (environ 16 mio/T). La Commission a dès lors l'intention de révoquer une partie des ses objectifs du volet social acier ainsi que certaines mesures de protection externe. -dans le secteur charbonnier, la production houillère dans l'Union continue de baisser (estimation de l'ordre de 127 mio/T en 1996 contre 130 en 1995). La période des gros exédents est passée et il semble qu'aujourd'hui l'offre est quasiment inférieure à la demande, impliquant dès lors une certaine stabilisation des prix. L'objectif prioritaire de l'Union dans ce secteur demeure la production économiquement viable du charbon et le maintien de la cohésion économique et sociale dans les régions charbonnières en déclin. Dans cette perspective, les aides accordées au titre du nouveau régime communautaire des interventions des Etats membres (régime arrêté par le Commission le 28.12.1993) devraient concourrir à réaliser de nouveaux progrès en matière de viabilité économique, de réduction de l'activité totale ou partielle d'unités de production (l'emploi dans le secteur charbonnier passerait de 1995 à 1996 de 152.000 à 143.000 unités) et d'adaptation de l'industrie charbonnière aux normes de protection environnementale. .contexte financier : -l'Union doit redéployer les instruments budgétaires de la CECA en tenant compte non seulement des contraintes économiques et politiques prévisibles mais aussi budgétaires avec en point de mire la fin des opérations financières réalisées en vertu du Traité de Paris en prévision de l'expiration de ce Traité en 2002. Une série de mesures transitoires sont prises dans l'attente de cette expiration, caractérisées par une nette limitation des activités de prêts et d'emprûnts de la CECA. En conséquence, le volume et l'ampleur du budget opérationnel sont surtout affectés par la baisse continue des ressources (1993 : 596 mioECU, 1994 : 465 mioECU, 1995 : 331 mioECU et 1996 : 241 mioECU, soit 27% de moins qu'en 1995). Les raisons de cette baisse tiennent à la fois à la réduction du taux des prélèvements et à la diminution des ressources non régulières (annulations, reprise aux réserves, ...). -projet de budget opérationnel CECA pour 1996 : .l'établissement du projet de budget se fera sur la base d'une hausse des prix de l'ordre de 2,7%. Ce budget est caractérisé par une compression des ressources (principalement internes : solde net, annulations, ressoures reportées de l'exercice précédent) et par une nette diminution de la demande d'aide sociale liée à l'expiration de certains programmes et à la reprise économique.La Commission propose d'affecter plus de 50% du total (soit 126 mioECU sur les 241 mioECU aux aides sociales). En matière de ressources, la Commission poursuit la politique qu'elle a appliqué depuis les dernières années, à savoir la baisse de son taux de prélèvement (moins 0,02%), lequel passe à 0,19% en 1996. .Le budget s'établit donc comme suit : -ressources : .ressources prélèvement CECA : 95 mioECU; .solde net exercice 1996 : 105 mioECU; .remboursement créances : 2 mioECU; .annulations : 39 mioECU. (.programme logements sociaux : 13,5 mioECU non affectés au budget mais à des Fonds non-emprûntés : réserve spéciale et ex-Fonds de pesion CECA) -besoins: .dépenses administratives : 5 mioECU; .aides sociales : 126 mioECU (dont 80 pour l'aide traditionnelle à la réadaptation, 20 pour le volet social acier et 26 pour le volet social charbon); .recherche : 60 mioECU .bonifications d'intérêt : 50 mioECU -TOTAL : 241 mioECU